

CAMPING LA MAÏADE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES EMPLACEMENTS DE CAMPING ET DES HÉBERGEMENTS LOCATIFS



PREAMBULE

Le camping LA MAÏADE SAS Immatriculée au RCS, numéro 922 550 520 R.C.S. MONT-DE-MARSAN (Capital social 15 000,00 Euros) 520 Route des Quartiers-Quartier Bourroc 40200 MIMIZAN est ouvert du 01/04 au 30/09.

La réception est ouverte en haute saison de 9h à 12h et de 14h à 19h (18h en basse saison).

La réservation devient effective à réception de la confirmation par le Camping LA MAÏADE et devra être présentée à votre arrivée.

Le présent contrat de réservation est nominatif, strictement personnel et non cessible. Vous devez justifier à tout moment de votre couverture par une assurance en Responsabilité Civile lors de votre séjour. Le locataire accepte l'emplacement en l'état (arbre, plantations,...)

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées sur le site www.campinglamaide.fr, ou directement par téléphone auprès du camping. Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients. Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour.

Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE RÉSERVATION

2.1 Prix et règlement

Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA et taxe de séjour comprises. Tous les versements sont à effectuer à l'ordre du « Camping La Maïade », soit par carte bancaire, soit par virement bancaire, soit par Chèques Vacances Connect, ou encore par le biais de notre site Internet www.campinglamaide.fr.

Le client s'engage à régler le solde du séjour au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée.

Un retard de paiement entraînera l'annulation de la réservation.

Le reliquat du séjour (taxe de séjour, animal ou autre supplément au séjour) doit être impérativement versé le jour de l'arrivée, et ce pour la période réservée. Tout séjour commencé est dû dans sa totalité suivant les dates indiquées sur le présent contrat. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Tout autre supplément lié au séjour sera bien entendu réglé avant le départ.

2.2 Frais à la réservation :

Un acompte de 30% du montant du séjour est dû à la réservation qui sera déduit du solde du séjour. Pour une réservation à moins de 30 jours avant le séjour, la totalité du règlement est nécessaire.

Les frais de réservation s'élèvent à 25 euros pour les locations et emplacements.

2.3 Modalités

Pour les réservations emplacement camping : Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du montant total du séjour et des frais de réservation. Chaque location de parcelle, ou nuit, débute à partir de 14h le jour d'arrivée et se termine avant 11h le jour du départ. Les jours sont comptés par nuit passée. En cas de départ tardif, une journée supplémentaire sera facturée puisque toute nuit commencée est due.

CAMPING LA MAÏADE

L'emplacement doit être libéré et remis en état initial à la fin du séjour. Toute parcelle ne peut accueillir plus de 6 personnes, au-delà, un emplacement supplémentaire devra être facturé. Les préférences formulées lors de la réservation seront satisfaites dans la mesure des disponibilités, sans engager la responsabilité du camping.

Pour les réservations hébergements locatifs : Toute location est nominative et ne peut être cédée. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du montant total du séjour et des frais de réservation. En haute saison, chaque semaine débute à partir de 16 heures le jour d'arrivée et se termine avant 10 heures le jour du départ. En basse saison, l'hébergement est mis à disposition à partir de 14h et doit être restitué avant 10h (sauf offre commerciale le précisant). Dans tous les cas, l'état des lieux de sortie devra être programmé à l'avance avec l'accord de la direction selon les disponibilités du personnel. Les personnes qui désirent partir la veille doivent impérativement libérer les lieux avant 19 heures.

Les hébergements locatifs sont entièrement équipés, mais les linges personnels sont à apporter (hors prestation de location du linge réservée) et la remise en ordre ainsi que le nettoyage restent à votre charge.

Une caution de 300 Euros sera déposée à l'arrivée et restituée, déduction faite, éventuellement du coût du matériel manquant et des frais de remise en état. Elle garantit également la propreté impeccable des locaux, puisqu'en cas d'habitat malpropre, un forfait de 115 Euros sera conservé. Aucune location ne sera donnée sans que le locataire n'ait fourni ou loué les draps.

Un supplément sera facturé pour toutes tentes ou tonnelles sur la parcelle ou sur la terrasse de la location.

Toute réservation inclut le stationnement d'un véhicule par parcelle ou hébergement. Le stationnement d'un second véhicule doit faire l'objet d'un accord préalable de la Direction du camping La Maïade, avec facturation en supplément le cas échéant.

2.4 Départ anticipé / Arrivée retardée :

Passé un délai limité à 48 heures à compter de la date prévue à la réservation, et faute d'une information préalable du client faite par écrit, l'établissement se réserve le droit de disposer du bien promis à la location et de constater que l'annulation du contrat est intervenue à l'initiative du client. Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Les sommes versées resteront acquises à la Direction du Camping La Maïade.

2.5 Prolongation de séjour

Tout retour de clé après 10h ou libération de l'emplacement après 11h entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire. Toute prolongation de séjour doit être formulée 24 heures au moins avant la date de départ prévue.

2.6 Annulation :

Toute réservation non soldée conformément aux conditions générales de vente sera annulée.

En cas d'annulation *de notre fait*, vous obtiendrez le remboursement de l'intégralité du montant de toutes les sommes versées.

En cas d'annulation *de votre fait*, en cas d'annulation effectuée par écrit plus de 120 jours avant la date prévue d'arrivée, l'acompte vous sera remboursé dans sa totalité.

Entre 30 et 120 jours avant la date d'arrivée prévue, l'acompte et les frais de réservation sont conservés et représentent les frais d'annulation.

Si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou en cas de non présentation au camping, la somme versée restera acquise à la Direction du Camping qui pourra vous exiger le montant total du séjour.

Dans tous les cas, les frais de dossier ne seront jamais remboursés.

Nous vous conseillons de souscrire un contrat vous couvrant contre les conséquences de l'annulation ou de l'interruption de votre séjour. Ce contrat vous offre une garantie annulation qui permet d'obtenir le remboursement des sommes versées en cas d'annulation de votre séjour ou de départ anticipé sous certaines conditions (maladie, accident...).

Tarifs : Emplacement camping : 5%TTC du prix TTC du séjour - Location Mobil- Homes : 5%TTC du prix TTC du séjour

2.7 Accueil de visiteurs :

Pour des raisons de sécurité, les visiteurs devront impérativement s'inscrire et s'acquitter d'une redevance dès leur arrivée à l'accueil avant de rendre visite à un résident ou locataire. La Direction se réserve le droit d'interdire l'accès à toute personne non inscrite.

CAMPING LA MAÏADE

2.8 Animaux de compagnie :

Les chiens sont acceptés, s'ils ont un carnet de vaccination à jour et dans la limite d'un seul animal par parcelle à l'exclusion des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories. Pour des raisons de sécurité, ils devront être tenus en laisse à l'intérieur du camping ou tenus sur la parcelle et toute déjection devra être ramassée et évacuée.

ARTICLE 3 : REGLEMENT INTERIEUR :

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par la Direction du Camping La Maïade. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping La Maïade ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, déposé à la préfecture, affiché à notre réception.

Nul ne peut y élire domicile.

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, la Direction du Camping La Maïade pourra oralement ou par écrit, si elle le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, la Direction du Camping La Maïade pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Le règlement intérieur du camping La Maïade est consultable sur le site internet, l'application, et affiché le terrain de camping. Il vous est remis à votre demande sur format papier.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des hébergements, des sanitaires et de la salle de jeux.

ARTICLE 4 - DROIT À L'IMAGE

Vous autorisez expressément et sans contrepartie Le Camping La Maïade à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

Dans le cas contraire, vous devez le préciser par écrit au plus tard lors de votre arrivée.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITE

Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait ; une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire (FFCC, ANWB, ADAC...).

Il appartient aux locataires, aux campeurs de s'assurer, le camping La Maïade décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du locataire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les hébergements ou les bâtiments d'accès commun engage de plein droit la responsabilité de son auteur.

ARTICLE 6 - DROIT APPLICABLE

Toute réservation implique le respect du règlement intérieur du camping et l'acceptation des conditions générales de vente énumérées ci dessus.

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du Code de la consommation). Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès du camping, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève des Tribunaux Judiciaires ou du Tribunal de Commerce des Landes, territorialement compétents.

Camping La Maïade** 520 Route des Quartiers-Quartier Bourroc 40200 MIMIZAN ☎ : +33 5 58 09 09 88 @ : contact@campinglamaide.fr

Ouvert du 6 Avril au 30 Septembre 2024